

# Bordereau de signature

## DEL2018\_0176



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/10/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/10/2018	 Transmis
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/10/2018	 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-10-03)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

"Acquitté en PREFECTURE le:" 03/10/2018

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2018\_ 0776

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018,**  
*L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-huit septembre, à 19h00,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.*

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M. BEAULIEU, M. BARDET, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE (à partir de 19h25 au point 6), Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. CALAMITA (à partir de 19h19 au point 3), Mme VICTOR, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. NGUYEN, M. TATI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

*Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme MONIER,  
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,  
M. DIOGO qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,  
Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,  
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,  
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU (jusqu'à son arrivée à 19h25 au point 6),  
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à Mme JULIAN,  
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à M. BARDET,  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. TIENG (jusqu'à son arrivée à 19h19 au point 3),  
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.*

**ABSENTES** : Mme DODOTE (excusée), Mme PELLICIOLI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme VICTOR.

Point 1 : Démission et installation d'un nouveau conseiller municipal

- suite DEL2018\_ 0776  
portant démission et installation d'un nouveau conseiller municipal (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux,

**VU** les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du conseiller municipal élu dont le poste est devenu vacant,

**VU** le courrier du 31 août 2018 adressé à Monsieur le Maire de Noisiel et reçue le 3 septembre 2018, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sonia BOUHENNI, élue sur la liste « NOISIEL AVENIR » a présenté sa démission du Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** que cette démission est devenue effective à la réception du courrier en Mairie le 03 septembre 2018,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral de pourvoir au remplacement du siège de conseiller municipal devenu vacant par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

**CONSIDÉRANT** que le candidat suivant sur la liste « Noisiel Avenir » est Monsieur Raymond Yvon TATI domicilié au 17 Allée Léo LAGRANGE, à Noisiel,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**PREND ACTE** de la démission de Madame Sonia BOUHENNI et de l'installation de Monsieur Raymond Yvon TATI, né le 19/03/1967 à BRAZAVILLE (CONGO) domicilié 17 Allée Léo LAGRANGE à Noisiel, dans ses fonctions de Conseiller Municipal,

**DIT** que Monsieur Raymond Yvon TATI figure ainsi au 33ème rang du nouveau tableau du Conseil Municipal.

**DIT** que le tableau du Conseil Municipal annexé à la présente délibération est modifié en conséquence.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	03 OCT. 2018	03 OCT. 2018
Affiché en Mairie le	03 OCT. 2018	
Publié au RAA le	03 OCT. 2018	

"Acquitté en PREFECTURE le:" 03/10/2018

Effectif légal du conseil municipal

**33**

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	M	VISKOVIC Mathieu	07/09/1979	10/11/2017	2297
Premier adjoint	M	TIENG Sithal	29/03/1949	10/11/2017	2297
Deuxième adjoint	Mme	NATALE Pascale	25/06/1959	10/11/2017	2297
Troisième adjoint	M	SANCHEZ Gérard	26/09/1953	10/11/2017	2297
Quatrième adjoint	Mme	TROQUIER Corinne	22/06/1961	10/11/2017	2297
Cinquième adjoint	M	RATOUCHNIAK Patrick	27/11/1958	10/11/2017	2297
Sixième adjoint	Mme	NAKACH Eve	24/11/1966	10/11/2017	2297
Septième adjoint	M	DIOGO Anastasio	09/08/1958	10/11/2017	2297
Huitième adjoint	Mme	NEDJARI Chérifa	17/11/1956	18/12/2017	2297
Neuvième adjoint	M	FONTAINE Alain	06/07/1961	18/12/2017	2297
Conseiller	Mme	MONIER Marie-Rose	24/01/1945	23/03/2014	2297
Conseiller	Mme	ROTOMBE Claudine	05/03/1946	23/03/2014	2297
Conseiller	M	VACHEZ Daniel	03/10/1946	23/03/2014	2297
Conseiller	Mme	DAGUILLANES Lydie	04/12/1946	23/03/2014	2297
Conseiller	M	BARDET Jean-Pierre	20/06/1948	23/03/2014	2297
Conseiller	Mme	COLLETTE Gisèle	30/04/1954	23/03/2014	2297
Conseiller	M	NYA NJIKÉ Pierre	07/11/1954	23/03/2014	2297
Conseiller	Mme	JULIAN Patricia	04/03/1957	23/03/2014	2297
Conseiller	M	ROSENMANN Michel	09/08/1957	23/03/2014	2297
Conseiller	Mme	BEAUMEL Nadia	04/01/1962	23/03/2014	2297
Conseiller	Mme	CAMARA Massogbé	07/09/1962	23/03/2014	2297
Conseiller	M	CALAMITA Stéphane	22/09/1964	23/03/2014	2297
Conseiller	M	BEAULIEU Lilian	15/08/0970	23/03/2014	2297
Conseiller	Mme	DODOTE Annyck	09/04/1973	18/12/2017	2297
Conseiller	Mme	VICTOR Carline	14/09/1975	23/03/2014	2297
Conseiller	M	MAYOULOU NIAMBA Mieri	27/07/1979	23/03/2014	2297
Conseiller	Mme	PELLICIOLI Patricia	15/01/1951	23/03/2014	1309
Conseiller	M	KAPLAN Alain	29/01/1951	23/03/2014	1309

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Conseiller	M	DRAMÉ Marcus	09/11/1984	23/03/2014	1309
Conseiller	M	KRZEWSKI Tadeusz	24/06/1949	28/03/2014	1309
Conseiller	M	NGUYEN Hoang	13/09/1961	18/12/2015	2297
Conseiller	Mme	PHAM Nathalie	22/11/1987	30/09/2016	1309
Conseiller	M	TATI Raymond	19/03/1967	28/09/2018	2297

Cachet de la mairie :



*(Handwritten signature)*

Certifié par le maire,

A Noisiel, le 28 septembre 2018